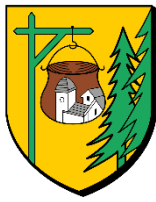


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160104_05

Séance du 4 janvier 2016

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 21
- Présents : 19
- Votants : 19

Date de la convocation :
26 décembre 2015

Date d'affichage :
11 janvier 2016

L'an deux mil seize, le quatre janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Stéphane BERQUAND, Jérôme BORNE, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

M. Stéphane BERQUAND a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire délégué
de la commune déléguée de Communailles-en-M^{gne}**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que la commune fondatrice de Communailles-en-Montagne bénéficie du statut de commune déléguée, conformément à l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle de Mignovillard ;

Considérant que la population de la commune délégué de

Communailles-en-Montagne est inférieure à 499 habitants et que, par conséquent, le nombre d'adjoints au maire délégué de la commune déléguée ne peut excéder 30 % de l'effectif théorique du conseil municipal d'une commune de même strate, c'est-à-dire deux ;

Le conseil municipal de la commune nouvelle de Mignovillard, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint au maire délégué de la commune déléguée de Communailles-en-Montagne.

Après quoi, il a été procédé au scrutin. Mme Pascale DUSSOUILLEZ, seule candidate a été élue par 18 voix et une abstention, au poste d'adjointe au maire délégué de la commune déléguée de Communailles-en-Montagne.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE